

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Jeudi 16 avril 2026****CONVOCATION**

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Pouvoir : 1

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – Mme Carole BOULANGER – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – M. Julien DOLFI – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

Absent représenté

M. Mathias COUMERT Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-04-13

OBJET : CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU SIPIAP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que dans le cadre du fonctionnement du Syndicat Intercommunal de la Piscine de L'Isle-Adam – Parmain (SIPIAP), il est prévu une contribution financière des communes.

Considérant qu'il est donc envisagé pour la Ville de L'Isle-Adam, le versement d'une somme de 310 280€ au titre de l'année 2026.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour et 1 abstention,

- **décide** l'attribution d'une contribution financière de 310 280€ à verser au SIPIAP pour l'année 2026.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT